

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE VARS

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vars.

La modification simplifiée n°1 du PLU de Vars, prescrite par arrêté communautaire du 28 juillet 2021, a pour but de :

- modifier les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques dans les zones à vocation économique ;
- modifier les règles relatives à la réalisation d'aires de stationnement, dans lesdites zones.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Vars sera mis à la disposition du public pendant un mois, **du 18 octobre au 18 novembre 2021**. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Vars, durant les jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur le registre mis à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente sera amené à se prononcer sur l'approbation de cette modification simplifiée n°1.